

Lettre à Thémis, déesse de la justice - <https://www.facebook.com/francoise.verchere.3>

A défaut de pouvoir te supplier vraiment, je voudrais te dire tout haut ce que nous sommes nombreux à penser tout bas : sur terre, les hommes décidément font de drôles de choses... et ta fille, Diké, la justice des hommes, n'est pas en reste. Demain son glaive, symbole de la force, risque de s'abattre sur les campagnols, les tritons, les paysans et les habitants de la ZAD de Notre Dame-des-Landes au nom d'un prétendu « intérêt public majeur ». Mais ses yeux bandés, symbole théoriquement d'impartialité entre les parties d'un procès, nous interrogent. Et la balance qui devait peser équitablement nous paraît curieusement déséquilibrée.

Vois-tu, c'est assez dur de comprendre et d'accepter un jugement fondé à nouveau et en partie sur des contre-vérités. Le bandeau que porte ta fille symbolise en théorie l'impartialité pas l'aveuglement... Or nous commençons à nous demander, à lire les jugements des hommes, et les prises de position des politiques, si pour eux la Terre ne serait pas plate. Même vous dans l'Antiquité grâce à Ératosthène vous saviez bien qu'elle était ronde, mais figure toi que certains n'y croient toujours pas. Et on a même brûlé en Europe ceux qui pensaient qu'elle tournait... Eh bien, en 2016, malgré des débats infinis, des contre-expertises, des avis scientifiques, des alternatives avérées, on fait encore dire à ta fille que la destruction irréversible de la zone humide de Notre-Dame et des espèces qui y vivent est possible voire souhaitable, au nom de l'aménagement du territoire, du développement des liaisons aériennes nationales et internationales, de problèmes de bruit qui n'existeraient pas ailleurs, mais en réalité au nom d'une décision politique archaïque et hélas très partagée que personne n'ose remettre en question.

Toi qui es la déesse de l'ordre du monde, tu comprendras sans doute que nous nous battons pour préserver cette zone riche de biodiversité et capitale pour la qualité de l'eau, et que nous essayons de laisser aux générations à venir une terre vivable. Et nous pensons que ta fille nous aiderait parce qu'elle devrait appliquer la loi sur l'eau en toute rigueur. La loi sur l'eau dit en effet : « Éviter, Réduire, Compenser ». C'est assez facile à comprendre, inutile en principe d'avoir fait une grande école. Si on peut ne pas détruire, on ne détruit pas, si on doit détruire parce qu'il n'y a pas d'alternative avérée alors on doit faire le moins de dégâts possibles, et enfin on doit compenser, c'est à dire recréer ce qui sera détruit. Si on a déjà un aéroport même imparfait, on l'améliore ; si vraiment on ne peut pas le faire, on propose un projet le moins destructeur possible (par exemple avec des parkings à étages !), et seulement après tout cela, on compense. Simple, non ?

Mais le bon sens est-il jamais dans la balance ? D'un côté, il y a pourtant l'avis défavorable d'une commission d'enquête, l'avis défavorable des scientifiques, l'alerte des naturalistes qui prouvent à l'appui préviennent le Préfet que des espèces protégées ont été oubliées, des rapports venant d'organismes non suspects de sympathie avec les méchants opposants, qui confirment que l'alternative que représente l'optimisation de l'aéroport existant n'a pas été étudiée depuis le début et qu'il faudrait au moins comparer après une expertise extérieure, la situation objective et réelle d'autres aéroports en France (comme celui de Toulouse où les populations survolées sont douze fois plus nombreuses qu'à Nantes, et où l'on agrandit l'aérogare, sans aucun projet de départ), et de l'autre la vulgate des décideurs, la croyance que l'organe crée la fonction, et donc qu'un nouvel aéroport créera des lignes nouvelles, la foi aveugle dans le rapport mensonger, au moins sur les coûts, de la DGAC* qui est juge et partie, la reprise des seules remarques négatives du CGEDD* et de l'ACNUSA*, en oubliant à chaque fois la demande d'expertise indépendante faite par ces deux instances, le silence total sur les mots « projet surdimensionné », « sans aucun souci d'économie d'espaces », « lourd tribut payé par l'agriculture », qu'on trouve dans les rapports officiels et qui pour le moins auraient dû faire chuter le projet sur le volet « réduire » de la loi sur l'eau...

La justice des hommes prévoit qu'un magistrat, le « rapporteur public » dit-on ici, aide ta fille à instruire la plainte et à dire le droit. La « rapporteure » a fait pencher la balance du côté du plateau de la loi sur l'eau et nous avons cru qu'enfin le droit de l'environnement allait être reconnu dans les faits. Car en matière de préservation des zones humides et des espèces inféodées, comme en amour, il ne suffit pas de se payer de mots, il faut des preuves ! Qui jusqu'ici manquent cruellement.

Mais c'est au bout du compte l'autre plateau qui a pesé plus lourd et sans que l'on puisse comprendre pourquoi, car ta fille est peu loquace quand elle rend ses décisions. Elle considère qu'elle n'a pas à expliquer au bon peuple comment elle peut, tout en tressant des louanges à sa rapporteure, aller dans un sens totalement inverse. Est-ce parce qu'au fond d'un plateau, les mots « projet d'État » pèsent plus lourd que tout ? Est-ce parce qu'elle n'ose pas revenir sur l'Utilité Publique ? Comme si un projet d'État ne pouvait pas être mauvais et dépassé. Comme si tout l'édifice social reposait sur le maintien d'une décision jusqu'au bout...

Vois-tu, Thémis, je crains que ta fille, bien que plus jeune que toi, ne soit en fait plus âgée dans sa tête. Plutôt tournée vers le modèle de développement d'hier, celui de la croissance qui est en panne mais que tous les politiques prétendent « aller chercher avec les dents »... plutôt climato-sceptique sans doute ou en tout cas peu lucide sur l'urgence qu'il y a à agir pour les enfants qui naissent aujourd'hui... Je crois qu'il faudrait vraiment que tu lui parles, tu sais, parce que son glaive brandi ne suffira pas à faire renoncer tous les gens de bonne volonté qui veulent défendre la zone. Ils ne croient plus beaucoup, voire plus du tout au politique, mais s'il leur faut aussi quitter tout espoir dans la justice des hommes, que leur restera-t-il ? Le bâton, face au glaive... Si tu n'arrives pas à la convaincre que tes lois, celles de l'ordre du monde, devraient l'emporter, alors je crains pour sa sœur, ton autre fille, Eiréné, la Paix...

DGAC : direction générale de l'aviation civile

CGEDD : conseil général de l'environnement et du développement durable

ACNUSA : autorité de contrôle des nuisances aériennes